



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 04982

Numéro SIREN : 399 467 927

Nom ou dénomination : COHERIS

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2014 sous le numéro de dépôt 24449

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MAI 2014

L'an deux mille quatorze,

Le douze mai,

A douze heures,

Les administrateurs de la société Coheris se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

- Nathalie Rouvet Lazare
- Arnaud Créput (en visio conférence)
- Claude Leclercq (en visio conférence)

Hélène Levy-Baudoin absente a donné pouvoir à Nathalie Rouvet Lazare pour la représenter.

Les délégués du Comité d'Entreprise ont été régulièrement convoqués. Xavier Rauch et Cyril Martinage sont présents.

Raymond Pétroni, représentant la société Mazars, Commissaires aux Comptes, régulièrement convoqués est absent. Didier Lechevalier, représentant la société Erec Associés, Commissaires aux Comptes, régulièrement convoqué est absent excusé.

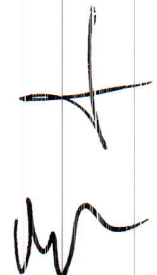
Nathalie Rouvet Lazare préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Jean-François Ménager, Directeur Administratif et Financier, est invité au Conseil d'Administration et assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Hervé MARCHYLLIE ;
- Cooptation de Madame Claudine METZ ;
- Questions diverses ;



1 / DEMISSION DE MONSIEUR HERVE MARCHYLLIE

Nathalie Rouvet Lazare informe le Conseil qu'Hervé Marchyllie n'est plus actionnaire de la société Coheris depuis plus d'un an et qu'en conséquence, il est démissionnaire d'office.

Hervé Marchyllie a fait cette déclaration dans un mail du 29 avril 2014.

Les statuts de la société précisent en article 14 que « chacun des administrateurs doit, pendant la durée de ses fonctions, être propriétaire d'une action de capital. Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire d'au moins une action ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois ».

2 / COOPTATION DE CLAUDINE METZ

Nathalie Rouvet Lazare propose au Conseil la cooptation d'un nouvel administrateur en la personne de Claudine Metz. Cette cooptation vaudra jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur la nomination Claudine Metz en qualité d'administrateur de la société.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition qui prend effet au jour de la présente décision.

Par ailleurs, le Conseil approuve à l'unanimité la modification du texte des résolutions présenté à l'Assemblée Générale pour intégrer la proposition de nomination de Claudine Metz en qualité d'administrateur.

3 / QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

L'Administrateur



Le Président
Nathalie Rouvet Lazare

